

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL426

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 15 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la lutte contre les "marchands de sommeil" doit se poursuivre, lier l'attribution d'une carte de séjour "vie privée et familiale" à un dépôt de plainte n'a pas de sens.

Cet amendement propose donc de supprimer cet article.